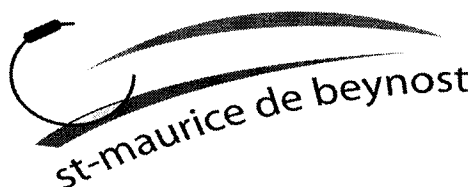


Mise en ligne le : - 6 MAI 2025



Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2025-67

Objet : Arrêté temporaire de circulation RD1084

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande de l'entreprise CIRCET CAB2380 ;

Considérant que pour les besoins des travaux « Déploiement de la fibre optique pour le compte de BOUYGUES TELECOM », il faille régler la circulation le long de la RD1084 ;

ARRÊTE :

Article 1: La RD1084 sur toute sa longueur sera empiétée à la circulation au fur et à mesure de l'avancement des travaux à partir du 02 juin 2025 et ce pendant toute la durée des travaux soit 1 mois.

Article 2 L'ensemble de la signalisation réglementaire, sera mis en place par l'entreprise demanderesse



Folio N°:

Article 3 : Les revêtements de la RD1084, avenue de Genève, ont été refaits à neuf depuis moins de trois (3) ans à la date de la demande, aucune intervention de travaux qui impacterait les différents ouvrages (ouverture de chaussée, de trottoirs, tranchés, etc.) n'est autorisée, sauf dérogation particulière accordée au cas par cas et pouvant être assortie de prescriptions spécifiques assurant une reprise qualité.

Article 4: A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté ;

Article 5: Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- L'entreprise CIRCET CAB2380 ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le vendredi 25 avril 2025.

Le Maire,

Pierre GOUBET